

Consultation post crise sanitaire COVID 19

Groupe de travail Animation, prévention et médiation sociale dans les quartiers

La question de la vie sociale a été plus marquée sur nos territoires car les conditions de vie domestiques y sont plus difficiles, moins confortables, appelant une vie sociale qui entre en tension avec l'injonction du confinement.

Or, la prévention spécialisée et la médiation sociale n'avaient pas échappé ces dernières années à la technicisation et aux contraintes imposées par des cadres administratifs qui ont trop souvent eu raison de l'initiative, de la flexibilité, de la disponibilité et de la présence terrain qu'appellent ces missions.

La crise a fait voler en éclats ces carcans traditionnels, rétabli le sens premier des missions en révélant chez ceux qui les conduisent un sens aigu de l'utilité sociale et du service public.

Elle a vu la mobilisation des efforts de tous au service du travail social le plus opérationnel répondant ainsi aux besoins primaires des habitants.

Sur de nombreux territoires, des éducateurs, médiateurs et animateurs – indépendamment de leurs statuts, fonctions et missions, ont montré des talents, une agilité, une adaptabilité et une ingéniosité dans leur capacité à comprendre dans l'urgence les besoins des habitants et à y répondre via des propositions concrètes en stimulant et en accompagnant le cas échéant les initiatives provenant de simples citoyens et parfois d'associations.

Cet affranchissement du cadre institutionnel induit par la période d'urgence sanitaire et sociale actuelle a permis de mettre en évidence l'intérêt et la nécessité de s'émanciper des dispositifs pour en faire des outils au service des territoires et non de le considérer comme notre cadre général d'intervention, ce qui par « glissement » et par injonction budgétaire était devenu l'usage.

Il faut en tirer des enseignements pour construire l'action publique locale et le partenariat de demain.

1 La présence des professionnels - animateurs, éducateurs de prévention spécialisée, médiateurs sociaux dans les QPV vous paraît-elle suffisante, compte tenu de la diversité de ces quartiers et des aires urbaines dans lesquels ils s'insèrent ? Y a-t-il manifestement des territoires insuffisamment ou pas du tout couvert ? Disposez-vous déjà d'éléments de diagnostic objectivables (enquêtes, etc.) ?

Soumises aux dispositifs, ces politiques publiques sont par portées de façon disparate et mises en œuvre de manière inéquitable sur les territoires selon le budget qui y est consacré.

Les effectifs sont donc très aléatoirement répartis sur les territoires. Certains territoires ne disposent pas de la couverture minimum.

A court et moyen termes, pour ne pas accentuer ces inégalités, l'IR-DSU propose la prolongation à minima jusqu'à fin 2020 de l'ensemble des contrats en cours sur tous les territoires notamment ceux concernant les adultes-relais.

A court terme, l'enjeu spécifique de l'occupation de l'espace public pendant l'été 2020 conduit l'IR-DSU à proposer le recrutement exceptionnel d'une vague de médiateurs et d'animateurs pour renforcer la présence terrain du 15 juin à fin août. Dans ce cadre, l'IR-DSU propose de faire évoluer les règles de recrutement des adultes relais (en autorisant des recrutement hors QPV) pour permettre une mixité dans les recrutements.



Pour que la présence de ces agents prenne tout son sens dans cette période très spécifique, il paraît indispensable que leur contrat débute par un module collectif de formation aux spécificités du contexte actuel comme aux attentes spécifiques liées à cette mission de terrain.

2. Quels constats faites-vous sur les questions de coopération et d'approches pluridisciplinaires impliquant les différents métiers agissant sur un même quartier? Une plus grande coordination des interventions et/ou une plus large collaboration entre professionnels doit-elle être recherchée et selon quelles modalités ? Comment créer les conditions d'une meilleure coopération entre acteurs professionnels et acteurs de la société civile ou porteurs d'initiatives citoyennes ?

La prévention et la médiation n'ont pas échappé au niveau local à la technicisation et aux contraintes imposées par les cadres administratifs qui tuent l'initiative et la flexibilité, la disponibilité et l'approche terrain qu'appellent ces missions. Ces évolutions et les cultures métiers différentes ont pu engendrer des zones de flottement dans les postures professionnelles.

A court terme, l'IR-DSU propose l'organisation dans chaque quartier d'un temps d'échange de pratiques professionnelles destinés aux éducateurs de la prévention spécialisée, aux médiateurs et aux animateurs permettant de rappeler le maillage existant à l'échelle du quartier, le cadre d'intervention de chacun et la posture attendue vis-à-vis des habitants et de préparer collégialement la présence terrain pour la période de l'été 2020.

A moyen et long termes, l'IR-DSU propose de systématiser dans chaque quartier ou à l'échelle de la commune ces rencontres interprofessionnelles de territoires sous l'angle de l'échange, de l'analyse de pratique et sous celui de la co-formation.

A long termes, l'IR-DSU préconise d'intégrer aux formations des éducateurs et des médiateurs un module spécialisé sur le cadre spécifique de leur mission en QPV. Pour les animateurs et notamment ceux issus du dispositif adultes - relais, l'enjeu de création d'une formation intermédiaire entre le BAFA (dont le niveau n'est clairement pas adapté aux besoins des acteurs sur le terrain) et le BPJEPS, à connotation « terrain » se fait prégnant.

3. Quels constats faites-vous sur le rôle des acteurs (l'Etat, les collectivités territoriales, acteurs de la société civile...) et sur les besoins de régulation des interventions : mobilisation des ressources financières, gouvernance, professionnalisation et besoins de formation, reconnaissance des métiers, ingénierie territoriale...) ?

Si les instances existantes sont utiles en matière de coordination globale à l'échelle du territoire, l'IR-DSU préconise de penser et déployer un nouveau partenariat de terrain pour ne pas "stériliser" le dynamisme des acteurs (cf rencontres inter- professionnelles du point2). A l'échelle du contrat de ville, la gouvernance doit permettre une plus grande cohérence entre les dynamiques territoriales et les actions et dispositifs financés par l'Etat (par exemple dans le cadre du FIPD).

